

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 40-294-1921 Congés

n° 40-294-1921

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1921

Numéro JO

n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro

31 mai 1921

### TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois à passer en France, est accordé à M. Bordenave, Sous-Chef de bureau des secrétariats généraux, ainsi qu'un billet de passage à destination de Marseille.